
A propos du projet de loi portant création d'un statut du coopérant

Coopération et/ou néocolonialisme?



En guise d'introduction quelques questions afin de briser le cercle dans lequel tourne ce débat depuis des années:

Quelle coopération - pour quel développement?

Ou encore:

Le statut de coopérant luxembourgeois - une *aide* pour qui?

Je répondrai: *Plus d'aide - avec moins d'aide!* en citant Miriam Makeba (chanteuse d'origine sudafricaine en exil, citée d'après le "Tages-Anzeiger" du 8/9/1979):

" Die Weissen haben uns immer 'helfen' wollen ...

auch in Afrika kommen immer wieder weisse Menschen zu mir und fragen: was können wir tun? (...) Ich habe darauf nur eine Antwort: Gehen Sie zurück in ihre eigenen Länder, gehen Sie dorthin zurück wo Sie hergekommen sind, und unternehmen Sie dort etwas, damit die Europäer ihr Denken ändern. (...) Die Europäer kommen zu uns, strecken ihre Füße bei uns auf den Tisch und geben uns Ratschläge. Wenn Sie Afrika (oder auch Lateinamerika; d. Verf.) helfen wollen, dann sorgen Sie dafür, dass diese Leute ihre Füße von unserm Tisch nehmen und verschwinden."



Pourtant, on tient à ce projet. La meilleure preuve n'est-elle pas cet acharnement avec lequel certains politiciens et surtout les Organisations Non Gouvernementales (ONG) essaient de colmater les brèches, de réparer les erreurs, bref de l'améliorer? Alors, au lieu de vous proposer une discussion supplémentaire, article par article, de ce statut, en tenant pour acquis les conseils judiciaires des diverses ONG - je me contenterai de relever brièvement d'autres lacunes ou ambiguïtés - pour lancer finalement le débat vers d'autres horizons - moins discutés, il me semble.

Premier faux problème:

Le handicap principal reproché au texte proviendrait du faible crédit alloué à ce projet (env. 7 000 000 flux.)

Faux problème également

que de penser éliminer l'ambiguïté du débat (cf. Avis du Conseil d'Etat) en supprimant le terme de *volontaire*, parce qu'en fait toutes catégories de coopérants se recruteront en fin de compte dans les rangs de volontaires.

Faux problème encore

que de miser sur l'idéalisme du coopérant, en lui déniaient tout intérêt au gain matériel. C'est d'abord méconnaître gravement la "réalité coopérante". Il me semble qu'on a assez relevé les avantages financiers auxquels pourraient prétendre les "assistants techniques" luxembourgeois. De même manière, un Luxembourgeois partant comme coopérant avec une ONG agréée, même si temporairement il ne 'faisait pas de fric' dans le cadre de la coopération, sort d'un *pays développé* où il retournera, et où il peut retourner à tout moment si sa situation de coopérant vient à lui déplaire.

Privilegié dès l'origine par rapport à son homologue originaire d'un pays '*sous-développé*' il peut souvent se permettre d'aller travailler quasi gratuitement. Au contraire un coopérant en provenance du tiers-monde doit d'abord gagner sa vie, ayant souvent à sa charge une grande famille. Ainsi même les meilleurs spécialistes en provenance du tiers-monde, voulant par le biais des ONG s'engager pour une oeuvre de coopération dans un pays en voie de développement ont peu de chance d'être pris en considération.

La stipulation de l'article 13, al. 3. est franchement *irréalisable*: "Ils s'abstiennent de toute intervention dans les affaires politiques des pays où ils exécutent leur mission de coopération". Tout au plus, on pourrait exiger, cette fois sans ambiguïté: "autre que celle admise et encouragée par le Gouvernement luxembourgeois."

En effet, nos politiciens sont-ils les seuls à

FAIRE de la politique? Sommes-nous une masse amorphe et apolitique? Précisément la plupart des pays dits en voie de développement sont d'un enjeu politique considérable pour les puissances développées. Où trouver alors des "coopérants neutres"? Et comment expliquerait-on disparitions, tortures, meurtres dans les pays du tiers-monde de ceux qui oeuvrent pour une plus grande justice, dans l'intérêt des plus pauvres et démunis?

Grande fut ma consternation en trouvant dans "Le Petit Robert" les définitions suivantes:

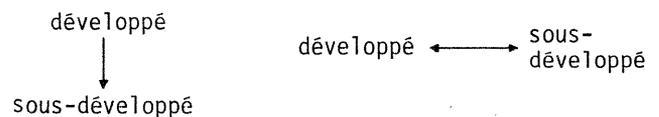
Coopérant: (de coopérer) (écon.) spécialiste chargé par un pays industrialisé au titre de la coopération, d'aider un autre pays à s'industrialiser.

Coopération: anc. 1) Action de participer à une oeuvre commune 2) Politique par laquelle un pays apporte sa contribution au développement économique, culturel, de nations moins développées."

Ce n'est que plus loin, qu'on nous précise que coopérer signifie opérer conjointement avec quelqu'un.

Nous voilà en plein centre du problème.

On ne pense qu'à une assistance unilatérale, verticale, partant comme une flèche du haut, le développé - vers le bas, le sous-développé; l'échange au même niveau, horizontal, représenté par une flèche dans les deux sens, est inexistant.



Ainsi la définition même du mot "coopérant" contient toute cette réalité néo-colonialiste. Il n'en va guère mieux, si on analyse le concept de *développement*: "Tous les pays sont en fait en développement, c'est-à-dire en marche vers un progrès global, culturel, économique et social ... " disait l'exposé des motifs de la proposition de loi du député J.Santer portant création d'un statut de volontaire à la coopération, projet remplacé par celui du gouvernement.

Qui est *développé* - qui est *sous-développé*?

A moins qu'on ne veuille délibérément tricher, on découvre l'*ethnocentrisme*. Notre culture, notre religion, notre 'know-how' technique gradue l'échelle des valeurs. Jadis on exportait le christianisme dans les colonies - et les pires horreurs se sont accomplies au nom de notre civilisation chrétienne. Aujourd'hui des voix courageuses se lèvent pour dénoncer cette autre exportation, pré-

ciement cette *technologie-dieu* transféré par le biais de *coopérants*, créant ainsi de nouveau des liens de *sur-hommes et de sous-hommes*. Les exemples d'échec résultant de l'exportation de cette technologie toute puissante ne manquent pas, à condition d'avoir le courage et l'honnêteté de les admettre.

Ayant vécu en tant qu'"observatrice" en milieu coopératif, j'essaie à l'heure actuelle de répéter les sourdes plaintes que certains, hommes et femmes du tiers-monde, ont porté devant moi.

Non seulement les frontières des pays dits développés se ferment pour les citoyens du monde dit sous-développé, non seulement ils subissent le racisme et l'injustice en Europe, mais il apparaît que le monde développé, dans sa course effrénée au bien-être matériel se partage les pays sous-développés comme un grand gâteau. (voir p.ex. dans l'avis de la chambre des fonctionnaires et employés publics ad art. 8 sub 4 "... où il rentrerait justement dans les devoirs du coopératif de collaborer avec des firmes privées poursuivant un but lucratif, par exemple une entreprise de construction, ou une firme commercialisant les produits agricoles d'une région ..." ou encore ad art. 13 sub 4 la formulation plus élégante du Conseil d'Etat: "... Il ne peut collaborer, en dehors des nécessités inhérentes à l'exécution de sa mission, d'une manière quelconque, même à titre gratuit, avec des entreprises qui poursuivent un but lucratif ...")

Alors, honnêtement, je ne puis plaider à l'heure actuelle en faveur d'un tel statut, qui réservera au Luxembourg sa part de gâteau, avec comme conséquence à long terme, une élimination d'hommes et de femmes du monde sous-développé dans le monde sous-développé.

Subissant la concurrence éhontée de nos "spécialistes" propulsés par ces statuts de coopérants, les spécialistes en provenance du monde sous-développé rencontrent de graves difficultés dans la recherche d'un travail adéquat dans les pays en voie de développement.

Je me limiterai à renvoyer à ce sujet à un article paru dans la FAZ du 13.2.1982 sous le titre significatif: "Entwicklungshilfe und Arbeitsplätze: Zwei Fliegen mit einer Klappe?", où l'auteur Klaus

Broichhausen analyse le réalisme de la politique de coopération allemande. Il est évident, qu'un des buts poursuivis par la politique de coopération des grandes puissances, Allemagne, France, Belgique etc. vise entre autre à la réduction du chômage en Europe.

Qu'en sera-t-il de la politique de coopération luxembourgeoise à l'avenir?

Seule lueur d'espoir dans cette impasse: la conférence Sud-Sud instituée à l'initiative de Madame Gandhi à Delhi du 22-24 février 1982, pour promouvoir la coopération entre les nations du tiers-monde. Malgré les difficultés évidentes, cette initiative marque un début de révolte contre l'injustice croissante des rapports Nord-Sud.

Mais quels rapports toutes ces considérations auraient-elles avec *notre* projet de statut de coopératif. J'essaierai de formuler quelques suggestions et réponses.

À la lumière de ces considérations, on peut poser la question de la *philosophie du volontariat*! Il ne suffit pas que nous tous, individus, ONG, Etat, soient des *volontaires* à la coopération, si volontariat signifie le grand *monologue* partant de nous. Notre volonté prime jusqu'à ce jour la leur! Les pays en voie de développement sont les grands absents de ce débat. Les projets partent de nous, à l'image d'une route à sens unique.

Voulons-nous diffuser une assistance néo-colonialiste ou bien sommes-nous prêts à nous ouvrir au *dialogue* entre partenaires égaux, avec le droit à la différence?

Sommes-nous prêts à *apprendre* des humbles, sans voix?

Sommes-nous prêts à accueillir des coopérants venant des pays en voie de développement chez nous - pour nous développer?

Sinon, quel sens y a-t-il à envoyer nos médecins, techniciens, enseignants, ingénieurs, infirmières etc. dans les pays en voie de développement?

Je vous laisse le soin de réfléchir à ces quelques propos, tout en concluant que ce n'est sans doute pas le hasard qui détermine la parution simultanée du dossier Quart-Monde - le monde sous-développé, ici, chez nous.

r.d.